

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11663/Add.29
2 août 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
dans le secteur Israël-Liban

Le Chef d'Etat-Major de l'ONUST a soumis le rapport ci-après concernant l'évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban pendant le mois de juillet 1976.

1. Pendant cette période, le niveau des activités terrestres est resté faible et celui des activités aériennes a diminué.
2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper quotidiennement, pendant la journée, cinq positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontière 11 (CA 1799-2788) 1/, 14 (CA 1838-2734) (sauf les 3 et 4, du 11 au 13, le 20, du 26 au 29 et le 31 juillet), 18 (CA 1880-2740) (sauf les 13 et 16 juillet), 19 (CA 1907-2749) (sauf le 16 juillet) et 33 (2004-2904).
3. Il y a eu trois cas de tir par dessus la LDA et un cas de tir à travers les eaux territoriales libanaises ou à l'intérieur de celles-ci, et la LDA a été franchie deux fois. Ces incidents ont été signalés comme suit :
 - a) Le PO Lab (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé un tir d'armes automatiques par des forces non identifiées le 4 juillet et un tir d'armes automatiques et de mortier par les forces israéliennes le 28 juillet.
 - b) Le PO Hin (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé un tir d'armes individuelles par les forces israéliennes le 18 juillet.
 - c) Le poste avancé de Nakoura (CA 1629-2805), sur la côte, près du village de Nakoura, a signalé un tir d'armes automatiques par un navire de guerre des forces israéliennes le 17 juillet. On a signalé en outre que des navires de guerre des forces israéliennes avaient pénétré dans les eaux territoriales libanaises les 17 et 22 juillet (pénétration maximum : 3 000 mètres).
4. Vingt-trois survols ont été signalés durant la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés les 3 et 4, du 6 au 8, les 10, 12, 14, 16, 18, 21, 22 et 25 et du 28 au 31 juillet (un par jour) et les 1er, 9 et 23 juillet (deux par jour).

1/ CA = coordonnées approximatives.

5. Les autorités libanaises ont déposé les six plaintes suivantes pendant la période considérée :

a) Quatre plaintes concernant des survols par des avions à réaction des forces israéliennes les 11 et 28 juillet (une plainte chaque jour) et le 15 juillet (deux plaintes). Une de ces plaintes a été confirmée.

b) Une plainte selon laquelle les forces israéliennes auraient pénétré en territoire libanais à proximité d'Ed-Dhaira (CA 1708-2789) le 7 juillet. Cette plainte n'a pas été confirmée.

c) En outre, une plainte accompagnée de demande d'enquête par les observateurs militaires de l'ONU a été déposée (voir par. 6 ci-après).

6. Selon cette plainte, une unité mécanisée israélienne aurait pénétré en territoire libanais dans la matinée du 15 juillet, à proximité d'Aalma Ech Ghaab (CA 1675-2786) et aurait installé un poste d'observation. A la demande des autorités libanaises, le Chef d'Etat-Major de l'ONUST a autorisé une enquête, qui a eu lieu le 20 juillet. L'équipe chargée de l'enquête a observé une tente, un camion, cinq militaires et une petite quantité de ravitaillements à l'intérieur de barbelés, à proximité du poteau frontière 6 (CA 1680-2770), au nord de la LDA. Cette plainte a été confirmée. Par la suite, des membres des forces israéliennes ont été observés occupant cette position les 28, 29 et 30 juillet pendant la journée. Les observateurs militaires de l'ONU continueront à observer la situation à cet endroit.